

MATIÈRES ACCEPTÉES ET REFUSÉES - COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Matières organiques acceptées

De la cuisine :

- Fruits et légumes (entiers, pelures, épluchures, cœurs, morceaux, épis de maïs, etc.);
- Grains de café, filtres à café avec résidus et sachets de thé;
- Résidus de nourriture non consommée;
- Pain, gâteau, biscuits, céréales, pâte;
- **Viandes cuites**, poissons, arêtes, coquilles de fruits de mer, volailles;
- Produits laitiers (lait, fromage et beurre, etc.);
- Coquilles d'œuf.



Du terrain :

- Gazon (l'idéal demeure «l'herbicyclage» c'est-à-dire laisser le gazon sur place après la tonte);
- Feuilles mortes, tourbe, terre à jardin (maximum un tiers de bac);
- Fleurs, plantes, mauvaises herbes ou tout résidu de jardinage;
- Écorces, copeaux, bran de scie, et racines.

Autres :

- Litière de papier journal ou de copeaux de bois pour animaux domestiques;
- Papier ou carton souillé d'aliments (essuie-tout, boîte à pizza, assiette et verre de carton, papiers mouchoirs souillés etc.);
- Cendres froides (**complètement refroidies**);
- Plumes, poils et cheveux;
- Charpie provenant de la sécheuse.

Matières organiques refusées

Toutes les matières recyclables telles que :

- Le papier et le carton non souillés, le verre, le plastique et le métal.

Les autres matières refusées :

- Litière agglomérante pour animaux domestiques;
- Toutes les matières de plastiques, même celles décrites comme étant biodégradables ou compostables;
- Pellicules étirables en plastique, sacs de plastique, papier d'aluminium, papier ciré, styromousse;
- Couches et serviettes sanitaires;
- Articles en cuir, textiles, vêtements;
- Tapis, moquette;
- Bouchon de liège;
- Cure-oreille, ouate, tampon démaquillant, débarbouillette pour bébé;
- Assouplissant textile en feuilles;
- Sac d'aspirateur et leur contenu;
- Graisse, huile, peinture et autres résidus domestiques dangereux;
- Cendres chaudes, mégots de cigarette et autres produits pouvant alimenter la combustion;
- Matériaux de construction tels que : bois de charpente, agglomérés, stratifiés et laminés.

MATIÈRES ACCEPTÉES ET REFUSÉES - COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Matières organiques acceptées

De la cuisine :

- Fruits et légumes (entiers, pelures, épluchures, cœurs, morceaux, épis de maïs, etc.);
- Grains de café, filtres à café avec résidus et sachets de thé;
- Résidus de nourriture non consommée;
- Pain, gâteau, biscuits, céréales, pâte;
- **Viandes cuites**, poissons, arêtes, coquilles de fruits de mer, volailles;
- Produits laitiers (lait, fromage et beurre, etc.);
- Coquilles d'œuf.



Du terrain :

- Gazon (l'idéal demeure «l'herbicyclage» c'est-à-dire laisser le gazon sur place après la tonte);
- Feuilles mortes, tourbe, terre à jardin (maximum un tiers de bac);
- Fleurs, plantes, mauvaises herbes ou tout résidu de jardinage;
- Écorces, copeaux, bran de scie, et racines.

Autres :

- Litière de papier journal ou de copeaux de bois pour animaux domestiques;
- Papier ou carton souillé d'aliments (essuie-tout, boîte à pizza, assiette et verre de carton, papiers mouchoirs souillés etc.);
- Cendres froides (**complètement refroidies**);
- Plumes, poils et cheveux;
- Charpie provenant de la sécheuse.

Matières organiques refusées

Toutes les matières recyclables telles que :

- Le papier et le carton non souillés, le verre, le plastique et le métal.

Les autres matières refusées :

- Litière agglomérante pour animaux domestiques;
- Toutes les matières de plastiques, même celles décrites comme étant biodégradables ou compostables;
- Pellicules étirables en plastique, sacs de plastique, papier d'aluminium, papier ciré, styromousse;
- Couches et serviettes sanitaires;
- Articles en cuir, textiles, vêtements;
- Tapis, moquette;
- Bouchon de liège;
- Cure-oreille, ouate, tampon démaquillant, débarbouillette pour bébé;
- Assouplissant textile en feuilles;
- Sac d'aspirateur et leur contenu;
- Graisse, huile, peinture et autres résidus domestiques dangereux;
- Cendres chaudes, mégots de cigarette et autres produits pouvant alimenter la combustion;
- Matériaux de construction tels que : bois de charpente, agglomérés, stratifiés et laminés.

MATIÈRES ACCEPTÉES ET REFUSÉES - COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Matières organiques acceptées

De la cuisine :

- Fruits et légumes (entiers, pelures, épluchures, cœurs, morceaux, épis de maïs, etc.);
- Grains de café, filtres à café avec résidus et sachets de thé;
- Résidus de nourriture non consommée;
- Pain, gâteau, biscuits, céréales, pâte;
- **Viandes cuites**, poissons, arêtes, coquilles de fruits de mer, volailles;
- Produits laitiers (lait, fromage et beurre, etc.);
- Coquilles d'œuf.



Du terrain :

- Gazon (l'idéal demeure «l'herbicyclage» c'est-à-dire laisser le gazon sur place après la tonte);
- Feuilles mortes, tourbe, terre à jardin (maximum un tiers de bac);
- Fleurs, plantes, mauvaises herbes ou tout résidu de jardinage;
- Écorces, copeaux, bran de scie, et racines.

Autres :

- Litière de papier journal ou de copeaux de bois pour animaux domestiques;
- Papier ou carton souillé d'aliments (essuie-tout, boîte à pizza, assiette et verre de carton, papiers mouchoirs souillés etc.);
- Cendres froides (**complètement refroidies**);
- Plumes, poils et cheveux;
- Charpie provenant de la sécheuse.

Matières organiques refusées

Toutes les matières recyclables telles que :

- Le papier et le carton non souillés, le verre, le plastique et le métal.

Les autres matières refusées :

- Litière agglomérante pour animaux domestiques;
- Toutes les matières de plastiques, même celles décrites comme étant biodégradables ou compostables;
- Pellicules étirables en plastique, sacs de plastique, papier d'aluminium, papier ciré, styromousse;
- Couches et serviettes sanitaires;
- Articles en cuir, textiles, vêtements;
- Tapis, moquette;
- Bouchon de liège;
- Cure-oreille, ouate, tampon démaquillant, débarbouillette pour bébé;
- Assouplissant textile en feuilles;
- Sac d'aspirateur et leur contenu;
- Graisse, huile, peinture et autres résidus domestiques dangereux;
- Cendres chaudes, mégots de cigarette et autres produits pouvant alimenter la combustion;
- Matériaux de construction tels que : bois de charpente, agglomérés, stratifiés et laminés.

MATIÈRES ACCEPTÉES ET REFUSÉES - COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Matières organiques acceptées

De la cuisine :

- Fruits et légumes (entiers, pelures, épluchures, cœurs, morceaux, épis de maïs, etc.);
- Grains de café, filtres à café avec résidus et sachets de thé;
- Résidus de nourriture non consommée;
- Pain, gâteau, biscuits, céréales, pâte;
- **Viandes cuites**, poissons, arêtes, coquilles de fruits de mer, volailles;
- Produits laitiers (lait, fromage et beurre, etc.);
- Coquilles d'œuf.



Du terrain :

- Gazon (l'idéal demeure «l'herbicyclage» c'est-à-dire laisser le gazon sur place après la tonte);
- Feuilles mortes, tourbe, terre à jardin (maximum un tiers de bac);
- Fleurs, plantes, mauvaises herbes ou tout résidu de jardinage;
- Écorces, copeaux, bran de scie, et racines.

Autres :

- Litière de papier journal ou de copeaux de bois pour animaux domestiques;
- Papier ou carton souillé d'aliments (essuie-tout, boîte à pizza, assiette et verre de carton, papiers mouchoirs souillés etc.);
- Cendres froides (**complètement refroidies**);
- Plumes, poils et cheveux;
- Charpie provenant de la sécheuse.

Matières organiques refusées

Toutes les matières recyclables telles que :

- Le papier et le carton non souillés, le verre, le plastique et le métal.

Les autres matières refusées :

- Litière agglomérante pour animaux domestiques;
- Toutes les matières de plastiques, même celles décrites comme étant biodégradables ou compostables;
- Pellicules étirables en plastique, sacs de plastique, papier d'aluminium, papier ciré, styromousse;
- Couches et serviettes sanitaires;
- Articles en cuir, textiles, vêtements;
- Tapis, moquette;
- Bouchon de liège;
- Cure-oreille, ouate, tampon démaquillant, débarbouillette pour bébé;
- Assouplissant textile en feuilles;
- Sac d'aspirateur et leur contenu;
- Graisse, huile, peinture et autres résidus domestiques dangereux;
- Cendres chaudes, mégots de cigarette et autres produits pouvant alimenter la combustion;
- Matériaux de construction tels que : bois de charpente, agglomérés, stratifiés et laminés.